



Communiqué de presse – 363/05/2020

Concept pour l'ouverture progressive des garderies en Rhénanie-du-Nord-Westphalie

11.05.2020

Les prochaines étapes d'ouverture auront lieu les 14 et 28 mai 2020/ Ministre Stamp : Permettre le plus rapidement possible un fonctionnement normal limité de manière responsable pour tous les enfants

Page 1 sur 3

Service de presse Chancellerie d'État
40213 Düsseldorf

Tél. 0211 837-1134
0211 837-1405
ou 0211 837-1151

Le ministère de l'enfance, de la famille, des réfugiés et de l'intégration informe :

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie a pris l'initiative de poursuivre l'ouverture des garderies et a présenté un concept à cet effet, en tenant compte de l'incidence actuelle de l'infection. Selon ce plan, davantage d'enfants pourront progressivement fréquenter les garderies à partir du 14 mai 2020. Ce concept est étroitement coordonné avec les autorités et institutions locales et est discuté avec les parents, les syndicats et les représentants des garderies d'enfants. Le ministre de la famille, Joachim Stamp, a également écrit des lettres aux parents, aux parrains, aux employés, aux administrations des jardins d'enfants et aux travailleurs des garderies, expliquant les mesures à prendre.

Le Ministre Stamp : « Les effets de la pandémie de coronavirus sont particulièrement graves pour les enfants et les familles. Je sais la pression énorme que subissent les familles avec de jeunes enfants en particulier après les nombreuses semaines sans garderie normale. La garde d'enfants et le travail ne sont souvent possibles qu'au prix de grands efforts. En tant que père de deux enfants, je suis très conscient que nos enfants ont besoin de contacts sociaux, d'espace pour jouer, se dépenser et apprendre. Nous aimerions ouvrir la garderie à tous les enfants, mais nous devons procéder étape par étape et de manière responsable. En effet, les employés des crèches et des garderies, qui appartiennent au groupe à risque, ne sont pas disponibles pour le moment. En conséquence, l'offre est considérablement limitée et ne peut actuellement être élargie que par des mesures prudentes

Néanmoins, l'objectif est de redonner à tous les enfants la possibilité de bénéficier d'une éducation préscolaire le plus tôt possible. Dans un premier temps, les garderies d'urgence seront étendues en deux étapes, les 14 et 28 mai 2020. Dans une nouvelle étape, en juin, tous les autres enfants doivent se voir proposer de nouveau des offres de garderie. La forme et l'étendue de cette mise en œuvre dépendent de l'évolution des choses, si des groupes plus importants sont à nouveau autorisés et combien d'employés sont

disponibles. Ministre de la famille Stamp : « Ce qui est clair, c'est que nous voulons permettre au moins fonctionnement normal limité pour tous les enfants aussi rapidement et de manière responsable que possible. »

Concept pour l'ouverture des garderies :

Dispositions actuelles

- Garderie d'urgence limitée : Interdiction d'entrer dans les crèches et les garderies. Exceptions pour les enfants dont les parents appartiennent à des groupes professionnels particuliers et pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans des cas individuels.
- Garderie d'urgence étendue : Les parents célibataires salariés et les parents célibataires ayant des examens finaux de l'enseignement scolaire ou universitaire

À partir du 14 mai 2020 :

- Les crèches et garderies seront ouvertes aux enfants d'âge préscolaire qui sont éligibles au titre du paquet éducation et participation (BuT).
- En outre, les enfants handicapés et les enfants risquant de souffrir d'un handicap important, et lorsque cela a été établi par une institution d'aide à l'intégration, peuvent à nouveau être pris en charge dans garderies ou des crèches. Une mise en œuvre correspondante pour la prise en charge des enfants dans les groupes d'éducation curative devrait être effectuée dans le cadre des possibilités existantes.
- Les crèches et les garderies, dont les structures sont adaptées aux familles et faciles à gérer, seront ouvertes aux enfants ayant atteint l'âge de deux ans.
- Les projets de ponts peuvent être rouverts.
- La garde d'enfants privée organisée par les parents est possible sous certaines conditions.

À partir du jeudi 28 mai 2020 :

- Tous les autres enfants d'âge préscolaire sont acceptés.

Nouvelles étapes en juin :

- Dans le courant du mois de juin, tous les autres enfants devraient pouvoir se rendre dans leur établissement ou leur crèche. La mesure dans laquelle l'offre peut être réalisée sera continuellement examinée et coordonnée avec les autorités locales et les organismes de financement et sera réalisée avec les conseils des parents et des syndicats ainsi que des associations de garde d'enfants.

Suivez-nous sur le net :

Twitter : [@chancenrw](#)

Facebook : [Opportunités NRW](#)

Instagram : [chancesrw](#)

YouTube : [Opportunités NRW](#)

Si vous avez des questions, veuillez contacter le service de presse du ministère de l'enfance, de la famille, des réfugiés et de l'intégration, téléphone 0211 837-2417.

Ce communiqué de presse est également disponible sur Internet à l'adresse Internet du gouvernement de l'État www.land.nrw

[Avis sur la protection des données concernant les réseaux sociaux](#)